



Diminution contrat pour problème eco mais...

Par **lena4ever**, le **15/02/2009** à **22:44**

Bonsoirrrrrvoilà, je vous écris ce soir car j'ai un gros soucis avec mon employeur!rrrrje travail dans un fast food, au moment de mon embauche (cdi) j'ai signé un contrat de 30h seulement voilà au mois d'octobre dernier, le restaurant allait mal donc notre patron nous a demandé d'accepter de diminuer nos contrats sous peine d'être licencié si nous refusions étant donné qu'il ne pouvait plus payer! Il nous a promis de nous réaugmenter nos contrats lorsque celui ci irais mieux.rrrrSeulement voilà, le restaurant va mieux depuis un peu plus d'un moi et maintenant il parle de réaugmenter des contrats mais pas ceux de tout le monde! alors que tout les contrats ont été diminué a l'époque! 3 personnes viennent de voir leur contrat évoluer de 10 heures en +!rrrrmais voilà le second soucis est que notre employeur nous parle de réembauché du personnel... en a t'il le droit? étant donné que nous sommes censés être prioritaire pour travaillé plus?rrrrje commence à en avoir marre parce que moi j'ai une petite fille à assumer et je ne gagne que 600 euros par moi contre 900 au debut de mon contrat!rrrrmerci de me répondre et de prendre le temps de me lire!rrrrcordialement.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **22:51**

Bonsoir,rrrrVous avez une priorité, en qualité de salarié, pour avoir plus d'heures de travail. Demandez à votre employeur un temps complet.rnCordialement

Par **lena4ever**, le **15/02/2009** à **22:52**

bonsoir et merci pour votre réponse rrrrrje suis prioritaire ou il est obligé de le faire?

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **22:53**

Bonsoir,rnrnVous êtes prioritaire et regarder la Convention Collective qui doit prévoir ce cas.rnAmitiés

Par **Iena4ever**, le **15/02/2009** à **22:59**

d'accord donc en gros il fait ce qu'il veut si il n'est pas obligé?

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:00**

Bonsoir,rnrnQuand je vous dis que vous êtes prioritaire, ça signifie qu'il doit vous proposer les heures avant d'embaucher quelqu'un d'autre, surtout si vous en faites la demande et donc que vous êtes volontaire.rnrnamitiés

Par **Iena4ever**, le **15/02/2009** à **23:01**

d'accord,rnrnj'en ai fait la demande cet après midi en précisant que je souhaitais effectuer plus d'heure donc si il refuse et embauche quelqu'un puis je faire appel au prud'hom?

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:04**

Bonsoir,rnrnAttendez de savoir quelle décision il va prendre.rnrnLa décision du Prud'hommes sera longue à intervenir. Il vaut mieux trouver un arrangement à l'amiable. rnrnD'ailleurs, pourquoi refuserait-il votre proposition ? L'essentiel c'est d'avoir du personnel compétent. amitiés

Par **Iena4ever**, le **15/02/2009** à **23:12**

Pour être honnête,rnrnnotre patron n'est pas un tendre! A t'il vraiment le droit de réaugmenter que certains contrats? nous soupçonnons du favoritisme dans notre entreprise! je m'explique, une des personnes qui a vu son contrat évoluer est le collocataire de notre manager donc forcément ça aide puisqu'ils sont bons copains! son contrat était à la base de 20 heures (au tout début) il a descendu son contrat à 10 puis et repassé à 20 et maintenant il passe à 30h!rnn'est pas exagéré?!rnrnenfin bon j'espère pour lui qu'il m'augmentera mon contrat car il est hors de question que je me laisse faire! il nous fait sans arrêt des avenants quand nous avons des heures supp pour éviter de nous les payer à 25% et nous ne pouvons pas refuser car sinon nous sommes sûr de ne plus avoir d'heures supp! c'est vraiment un malin!rnrnquand

aux deux autres personnes, un s'est vu augmenté son contrat parce qu'il menacais de partir chez notre concurrent direct vu qu'il avait passé un entretien et qu'il était embauché! mon patron lui a donc proposer un 20 heures alors que lui a toujours été en 10 heures! quand au 3ème on se demande pourquoi sonc contrat a été augmenté alors qu'il ne fait rien! il travaille mal, sens mauvais et n'avance pas dans son travail!rnrnquand il nous on parlé de reaugmenté certains contrat et d'embauché a coté, il nous on dit que de toute facon seule la motivation et le savoir faire ferait en sorte que nous ferions PEUT ETRE partie des contrats augmenté! seulement moi je rentre dans ces critère puisqu'on me felicite de mon travail et je suis motivée pour faire plus d'heure mais je ne suis pas la seule! etant donné qu'il nous on annoncé qu'il y aurais seulement 4/5 contrat qui grandirait il ne reste que 1/2 contrats a augmenté! donc peux de chance alors comment cont il choisir et qu'elle recours ais je si il embauche du monde alors que nous voulions travailler +? rndédolé pour le roman

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:15**

Bonsoir,rnrnY-a-t-il des Délégués du Personnel. Si tel est le cas ils doivent intervenir auprès de l'employeur.rnrnQuant à l'augmentation, il doit l'octroyer à l'ensemble du personnel en raison du principe de l'égalité des salaires. Amités

Par **Iena4ever**, le **15/02/2009** à **23:16**

pas de délégué!rnrnmerci pour votre réponse ! rnje lui coserais deux mots demain!rnrnmerci encore!

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:17**

Bonsoir,rnrnJe reste à votre entière disposition si vous avez besoin.rnrnBonne soirée Amitiés

Par **Iena4ever**, le **15/02/2009** à **23:17**

Merci et bonne soirée.rnamicalement